EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NASSIGNY

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

Nombre de Conseillers

en exercice : 9 présents : 5 votants : 5 L'an deux mil dix-huit, le vingt-neuf janvier à 18 heures , le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur

CIOFOLO Gérard, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 22 janvier 2018 <u>Etaient présents</u>: M. CIOFOLO Gérard, M. GABORIT Christophe, Mme EMERY Aurélie, M. LARDUINAT Benoit, Mme LARDUINAT Nathalie.

Pouvoir : néant.

Absent excusé (s): Mr HARGREAVES John, Mr JOLY Frédéric.

Absents: Mr LORILLOUX-BERTHON Anthony, Mme LESICKI

Yoleine.

Mme Nathalie LARDUINat a été élue secrétaire de séance.

N° ordre : 01

<u>Objet</u>: travaux de sécurisation de la traversée du bourg de Nassigny: 2^{ème} tranche. Aménagement d'un cheminement piéton le long de la RD 301 dans la rue des Roses et sur la RD 541 et implantation d'un plateau trapézoïdal à l'abord de l'école.

Le maire rappelle à l'assemblée qu'en 2016 et 2017 a été réalisé une première de travaux pour l'implantation d'un cheminement piéton le long de la RD 301 et propose l'inscription au budget 2018 d'une deuxième tranche de travaux.

Après examen de l'étude de faisabilité établie par l'Agence Technique Départementale de l'Allier, le Conseil Municipal :

- ➤ Décide d'entreprendre des travaux de sécurité dans le bourg de Nassigny, 2éme tranche pour un montant Hors taxes de 58 165 €. Ces travaux seront inscrits au budget 2018.
- ➤ Sollicite de l'Etat une subvention au taux de 45 % au titre de la DETR, Prévention des Risques et Secours, sécurité et amélioration de la sécurité routière.
- ➤ Sollicite du Conseil Départemental de l'Allier une subvention aux taux de 30% au titre de l'aménagement d'espaces publics et foncier.
- > Sollicite du Conseil départemental de l'Allier une subvention au taux de 5 % au titre des Amendes de police.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	%
Cheminement piéton rue des Roses	36 690 €		
Plateau trapézoïdal	6 480 €		
Cheminement piéton route de Forges	12 645 €		
Honoraires maîtrise d'œuvre et frais divers	3 350 €		
Subvention de l'Etat - DETR		26 624,25 €	45 %
Subvention Conseil Départemental de l'Allier		17 749,50 €	30 %
Subvention Conseil départemental de l'Allier – amendes de police		2 958,25 €	5 %
autofinancement		11 833,00 €	
Total	59 165 €	59 165,00 €	80 %

N°ordre: 02

Objet : Restauration de l'église Saint Martin : 2ème tranche

Demande de subventions à l'Etat au titre de la DETR 2018, au Conseil Départemental de l'Allier au titre du dispositif d'aide au patrimoine rural non protégé et à la Région Auvergne-Rhône au titre du dispositif régional bonus ruralité.

Cette délibération annule les délibérations du 9 février 2017, n° d'ordre 2 et 3 ainsi que celle du 14 mars 2017, n° d'ordre 7.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux de restauration de la toiture ont été réalisés en 2015 et qu'en 2017, une architecte a été désignée pour la maitrise d'œuvre pour une deuxième tranche de travaux. Il présente le plan de financement de cette opération et les variantes.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d''entreprendre des travaux de maçonnerie de l'église Saint Martin sur la façade Nord (clocher), la façade Sud (clocher) et les façades Ouest et Est (clocher) ainsi que la couverture du clocher en bardeaux de châtaignier.
- Décide d''inscrire au budget 2018, au compte 2313, les travaux de la 2ème tranche de l'église Saint Martin pour un montant total de 195 00 € HT.
- ➤ Sollicite la Région Auvergne-Rhônes-Alpes pour obtenir une subvention au titre du dispositif régional bonus ruralité au taux de 15 %.
- Sollicite l'Etat pour obtenir une subvention au titre de la DETR au taux de 35 %.
- > Sollicite le Conseil Départemental de l'Allier pour obtenir une subvention au titre du programme d'aide au patrimoine rural non protégé au taux de 30%.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

> Approuve le plan de financement présenté ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	%
Installation de chantier	9 000 €		
Lot 1 Maçonnerie	83 000 €		
Lot 2 Couverture	85 000 €		
Honoraires architecte	15 100 €		
Mission SPS	2 900 €		
Subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes		29 250 €	15 %
Subvention Conseil Départemental de l'Allier		58 500 €	30 %
Subvention de l'Etat - DETR		68 250 €	35 %
autofinancement		39 000 €	
Total	195 000 €	19 5000 €	80 %

<u>Délibérations prises du n° 01 au n° 02</u>

Membres présents :

CIOFOLO Gérard	
GABORIT Christophe	
EMERY Aurélie	
LORILLOUX-BERTHON Anthony	
LARDUINAT Nathalie	
HARGREAVES John	
JOLY Frédéric	
LARDUINAT Benoit	
LESICKI Yoleine	